



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 3 mars 2025**

\* \* \* \* \*

*L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORDET, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

**ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S** : GRONIER Émilie, DRUEZ Richard.

Nombre de Conseillers en exercice : 10      Présents : 8

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie HERARD

Convocation : 25 février 2025

**ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 ;
- Présentation des décisions du Maire ;

**A. FINANCES PUBLIQUES :**

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal ;
2. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe lotissement ;
3. Affectation des résultats – budget principal ;
4. Approbation du budget primitif principal 2025 ;
5. Tarifs des concessions funéraires.

**B. PATRIMOINE :**

1. Proposition de convention de location de la salle paroissiale pour l'accueil temporaire du restaurant scolaire.

**C. INTERCOMMUNALITES :**

1. Convention de répartition des missions ADS/EPCI/Communes ;
2. Adhésion GéoVendée 2025.

**D. QUESTIONS DIVERSES.**

\*\*\*\*\*

➤ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HERHARD Anne-Marie est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 27 janvier 2025 ;

Le procès-verbal de la séance du Lundi 27 janvier 2025, transmise en amont du conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

➤ Présentation des décisions du Maire relevant de sa délégation.

#### A. FINANCES PUBLIQUES :

##### 1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	419 411,12	490 757,24	910 168,36
	Recettes réalisées (1)	508 803,98	474 172,68	982 976,66
	Restes à réaliser	21 959,60	0,00	21 959,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	412 824,35	546 607,52	959 431,87
	Dépenses réalisées (1)	357 403,17	542 250,59	899 653,76
	Restes à réaliser	53 380,00	0,00	53 380,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	151 400,81	-68 077,91	83 322,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-6 586,77	55 850,52	49 263,75
Solde ou résultat de clôture	Excédent /déficit	144 814,04	-12 227,39	132 586,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-31 420,40	0,00	-31 420,40
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent /déficit</b>	<b>113 393,64</b>	<b>-12 227,39</b>	<b>101 166,25</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE
I - Budget principal				
Investissement	-6 586,77	0,00	151 400,81	144 814,04
Fonctionnement	107 109,21	51 258,93	-68 077,91	-12 227,63
<b>TOTAL I</b>	<b>100 522,44</b>	<b>51 258,93</b>	<b>83 322,90</b>	<b>132 586,41</b>
II - Budgets des services à Caractère administratif 73900-LOT LE DEZAIS				
Investissement	30 697,82	0,00	- 30 697,82	0,00
Fonctionnement	- 80 659,48	0,00	80 659,48	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>- 49 961,66</b>	<b>0,00</b>	<b>49 961,66</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>50 560,78</b>	<b>51 258,93</b>	<b>133 284,56</b>	<b>132 586,41</b>

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

2. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe lotissement ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00	81 059,48	81 059,48
	Recettes réalisées (1)	0,00	80 773,10	80 773,10
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	30 697,82	400,00	31 097,82
	Dépenses réalisées (1)	30 697,82	113,62	30 811,44
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 30 697,82	80 659,48	49 961,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	30 697,82	- 80 659,48	- 49 961,66
Solde ou résultat de clôture	Excédent /déficit	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal		
Investissement		
Fonctionnement		
<b>TOTAL I</b>		
II - Budgets des services à Caractère administratif LOT LE DEZAIS – LE MAZEAU		
Investissement	30 697,82	- 30 697,82
Fonctionnement	- 80 659,48	80 659,48
<b>TOTAL II</b>	<b>- 49 961,66</b>	<b>49 961,66</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>- 49 961,66</b>	<b>49 961,66</b>

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

### 3. Affectation des résultats – budget principal ;

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de la commune après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

#### Reports :

Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : ... -6 586,77 €

Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : .....  
55 850,52 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : ..... 151 400,81 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : ..... -68 077,91 €

#### Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : ..... 53 380,00 €

- En recettes pour un montant de : ..... 21 959,60 €

Besoin net de la section d'investissement : ..... 0,00 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 0,00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... -12 227,39 €

Le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 0 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de -12 227.39 €.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

### 4. Taux de la fiscalité directe locale pour 2025 :

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés en 2024 :

	<b>TFPB</b>	<b>TFPNB</b>	<b>THRS</b>
<b>Taux 2024</b>	<b>37,94%</b>	<b>63 %</b>	<b>17,48 %</b>

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées.

Proposition d'instauration de la Taxe d'Habitation des Logements Vacants (THLV) : 17,48 % c'est le même taux que la THRS.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

## 5. Approbation du budget primitif principal 2025 :

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	12 227,00 €
011	Charges à caractère général	121 268,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 650,00 €
014	Atténuations de produits	8 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 670,68 €
65	Autre charges de gestion courante	135 670,00 €
66	Charges financières	11 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	200,00 €
<b>Total</b>		<b>501 586,00 €</b>

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €
013	Atténuations de Charges	450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 330,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services march	81 600,00 €
731	Impositions directes	195 000,00 €
74	Dotations et participations	144 700,00 €
75	Autre charges de gestion courante	77 500,00 €
76	Produits financiers	6,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>501 586,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Report	Proposition	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		1 300,00 €	1 300,00 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		16 000,00 €	16 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		100 734,28 €	100 734,28 €
204	Subventions d'équipement versées	13 400,00 €		13 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	35 000,00 €	54 000,00 €	89 000,00 €
23	Immobilisations en cours	4 980,00 €		4 980,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations		2 000,00 €	2 000,00 €
27	Autres immobilisations financières			0,00 €
<b>Total</b>		<b>53 380,00 €</b>	<b>174 064,28 €</b>	<b>227 444,28 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Report	Proposition	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		144 814,00 €	144 814,00 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)			0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		29 670,68 €	29 670,68 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		31 000,00 €	31 000,00 €
13	Subventions d'investissement	21 959,60 €		21 959,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00 €
<b>Total</b>		<b>21 959,60 €</b>	<b>205 484,68 €</b>	<b>227 444,28 €</b>

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

## 6. Tarifs des concessions funéraires.

Suppression de la colonne 2 emplacements en prévisions de la prochaine adoption du règlement de cimetière par Le Maire.

### CONCESSIONS

Durée des concessions	1 emplacement	2 emplacements
30 ans	70 €	140 €
50 ans	120 €	240 €

### COLUMBARIUM

- Redevance cinéraire 15 ans : 350,00 €
- Redevance cinéraire 30 ans : 600,00 €
- Redevance cinéraire 50 ans : 900,00 €
- La redevance comprenant 1 plaque d'identification vierge

### JARDIN DU SOUVENIR

- Dépôt de cendres au jardin des souvenirs : 100,00 €

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

## B. PATRIMOINE :

1. Proposition de convention de location de la salle paroissiale pour l'accueil temporaire du restaurant scolaire.

Location du Cercle pour assurer la cantine scolaire durant les travaux soit dès la rentrée scolaire 2025 et pendant toute la durée des travaux jusqu'à l'intégration possible dans les nouveaux locaux. Soit 2 heures/jour, 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sauf jours fériés et vacances scolaires. Estimation 36 semaines travaillées.

#### L'Association :

- Location validée sur uniquement les jours scolaires travaillés
- 1ère proposition 50 € par jour (7200 €) + consommation électrique => immédiatement non retenue car trop chère
- 2ème proposition 150 € la semaine (5400 €) + consommation électrique
- Le tarif proposé inclus les autres charges (eau...)
- Ces propositions tarifaires n'ont pas été discutées avec les membres du bureau de l'association
- Le local devra être libre et propre dès le vendredi 18 h pour le week-end
- Le local attendant sera à disposition pour y stocker tout matériel et ce dans le cas où le Cercle serait réservé pour le week-end.
- Julie s'engage à communiquer le planning des réservations week-end au secrétariat de la mairie dès qu'elle en aura connaissance.
- Le lave-vaisselle est en panne et ne sera probablement pas réparé

#### La Collectivité :

- Présenter à la prochaine réunion de Conseil le dossier et notamment le coût de la location
- Transmettre à l'association la décision du Conseil

- Mettre en place une fiche "relevé de compteur électrique" à compléter systématiquement le vendredi soir et le lundi matin. Et ce pendant toute la durée de la location.
- Voir comptablement comment régler notre consommation électrique à l'association en toute fin de la location
- Faire le point sur le mobilier utilisé sur place et celui à récupérer à la cantine actuelle
- Informer nos agents techniques
- Prévoir une réunion spécifique avec le SIGE
- Prévoir l'assurance
- Voir avec la sécurité civile un rétrécissement de la voie par des chicane provisoires pour un passage plus sécurisé vers le Cercle
- Proposer à nos aînés de migrer au Cercle le vendredi après-midi de 14 h à 18 h sous condition d'un local laisse en parfait état de propreté avec le mobilier remis en place. (Ce pourrait être un test, avant de décider d'une possibilité d'avenir et des coûts de chauffage réduits)

**Commentaires :**

Le Conseil municipal souhaite une proposition médiane qui se porterait à 100 €/semaine d'occupation.

**Vote : Pour : / Contre : / Abstentions :**

**C. INTERCOMMUNALITES :**

**1. Convention de répartition des missions ADS/EPCI/Communes ;**

L'instruction des autorisations d'urbanisme est aujourd'hui réalisée par des échanges de documents papier entre le demandeur, la Mairie (autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit des sols), le service instructeur et différents services internes et externes consultés pour émettre des avis dans leur domaine respectif (concessionnaires de réseaux, Architecte des Bâtiments de France, contrôle de légalité, ...),

Afin d'organiser une instruction dématérialisée, allant du dépôt de la demande par l'utilisateur jusqu'à la fin du processus d'instruction, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été créé. Il se présente sous la forme d'un téléservice accessible à partir du site internet de la Communauté de Communes et des communes concernées dans le périmètre d'instruction. L'utilisateur peut toutefois continuer à déposer sa demande au format papier s'il le souhaite. La Commune demeure le guichet unique de saisine par l'utilisateur des autorisations d'urbanisme.

Afin de réduire, à terme, le nombre de dossiers déposés au format papier et d'éviter un double flux d'instruction, depuis le 01/01/2024, l'instruction dématérialisée a été étendue aux communes de + 1 500 habitants. Il a été proposé d'étendre l'instruction dématérialisée à l'ensemble des communes du périmètre d'instruction du service A.D.S. Elle sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2025.

La convention de répartition des missions entre la Communauté de Communes et les communes doit être actualisée pour tenir compte de cette évolution, plus précisément les articles 4 et 5 qui définissent les attributions de la commune et les attributions de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Les modalités de transfert, au service instructeur, des dossiers déposés version papier et version dématérialisée sont précisées. Aussi, l'outil Numeris permettra aux collectivités de numériser les dossiers déposés en format papier et de les intégrer automatiquement dans les solutions métier Operis.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

## 2. Adhésion GéoVendée 2025.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1<sup>ère</sup> application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adopter les conditions de stockage, de diffusion et de cyber sécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adoptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1<sup>er</sup> juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique ...) ;
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

**Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

#### D. QUESTIONS DIVERSES.

##### 1. Achat coupes de bois :

Deux propositions d'achats pour les peupliers situés sur les parcelles communales arrivés à maturité :

- BNE : 46 000 € NET
- GARNICA : 45 000 € NET

**Vote : Le choix a été validé pour l'entreprise BNE**

**Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

##### 2. Chemin des Groies :

1<sup>er</sup> devis COLAS : 35 595 €

Autres demandes à effectuer auprès des entreprises BOBINEAU TP, RINEAU TP, SOTRAMAT.

##### 3. Mise en place de permanence pour les RDV conjoints ABF et DREAL :

<b>Année 2025</b>	<b>Permanence</b>
1 <sup>er</sup> semestre 2025	Jeudi 24 avril Jeudi 15 mai Jeudi 12 juin
2 <sup>ème</sup> semestre 2025	Jeudi 18 septembre Vendredi 17 octobre Jeudi 20 novembre Jeudi 11 décembre

4. Invitation de l'Abbé Thierry le 19 mars à 17h à la salle du Cercle de Maillé
5. Colloque de la Cicadelle
6. Date de la CCID - 24 mars à 16h
7. Date de remise en médaille pour Marie-Noëlle GIRAUD – Jeudi 3 avril à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie HERHARD



Le Maire,

Bernard BORDET

